

# RÈGLEMENT FINANCIER 2020-2021

I.	TARIFS 2020 -2021	2
1.	LES FRAIS DE SCOLARITÉ	2
a.	Réductions familles nombreuses pour les taux 2 et 3	3
B.	Facturation et modalités de paiement des frais de scolarité	3
c.	Recouvrement	3
d.	Cas particuliers	3
2.	LES FRAIS DE CANTINE	4
a.	Réductions familles nombreuses pour le forfait de 5 jours de cantine	4
b.	Modalités d'inscription	4
c.	Cas particuliers	4
3.	LES FRAIS ADMINISTRATIFS	5
a.	Frais de dépôt de dossier à l'inscription	5
b.	Frais d'inscription	5
c.	Frais administratifs annuels	5
d.	Frais réduits d'inscription	5
4.	LES FRAIS D'EXAMENS	5
5.	LES FRAIS ANNEXES ET CAUTIONS	6
a.	Caution sur les manuels scolaires et livres des bibliothèques de la Maternelle à la Terminale	6
b.	Œuvres littéraires de la Seconde à la Terminale	6
c.	Deposit IB en 1ère IB	6
d.	Frais de retard de paiement de facture	6
e.	Frais de retard de préavis de départ	6
f.	Frais de la journée de recensement	6
g.	Uniformes	7
6.	LES FRAIS PÉRISCOLAIRES	7
a.	Modalités d'inscription	8
b.	Cas particuliers	8
c.	Frais de retard	8
II.	CALENDRIER DES FACTURES ET PAIEMENTS	8
III.	DONS AU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE PROGRAMME IMMOBILIER DU LCS	9
IV.	BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET FONDS DE SOLIDARITÉ	9
1.	BOURSE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS	9
2.	FONDS DE SOLIDARITÉ	9
V.	LES ASSURANCES POUR L'ÉCOLE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	9
VI.	COMMENT SONT CALCULÉS ET QUE FINANCENT LES FRAIS DE SCOLARITÉ ?	9

# RÈGLEMENT FINANCIER 2020-2021

Le règlement financier ainsi que les frais de scolarité sont revus durant le second semestre de chaque année scolaire, lors de la préparation du budget de l'exercice suivant. Ce budget est voté par le comité de gestion.

Veuillez lire attentivement ce document et noter qu'il peut être sujet à des modifications en cours d'année sur décision du comité de gestion.

## I. TARIFS 2020 -2021

### 1. LES FRAIS DE SCOLARITÉ

FRAIS DE SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021	Taux 1 <sub>1</sub>	Taux 2 <sub>2</sub>	Taux 3 <sub>3</sub>
Maternelle petite et moyenne sections (forfait cantine 5 jours obligatoire inclus <sub>4</sub> )	26743	17187	17187
Maternelle grande section / Kindy	22825	12528	17901
Elémentaire (CP – CM2) / Year 1-5	19179	9361	14734
Sixième- troisième/ Year 6-9	24593	12297	17669
Section internationale - Sixième & Cinquième / Year 6-7	25893	13597	18969
Seconde- Première-Terminale / Year 10-11-12	28343	14171	19544
Section internationale – Seconde / Year 10 & Première / Y11	29643	15471	20844
IB Première - Terminale / Year 11-12 IB	38000	19000	24373

**1 Taux 1** : s'applique aux familles qui reçoivent une contribution financière de leur employeur pour les frais de scolarité de leurs enfants.

**2 Taux 2** : s'applique aux résidents permanents, aux citoyens australiens et aux personnes sous tout autre visa de long terme qui ne reçoivent aucune contribution financière de leur employeur (**un document officiel de la part des services comptables de l'employeur est requis**).

**3 Taux 3** : s'applique aux familles ou aux élèves internationaux dont le visa n'ouvre pas de droit aux aides australiennes **Merci de vérifier dans quelle catégorie vous êtes lors de l'inscription. Tous les montants sont en dollars australiens.**

**4** Les frais de cantine annuels s'élèvent à \$ 1259 pour la Maternelle petite et moyenne sections et sont facturés ultérieurement avec les frais périscolaires.

Les frais de scolarité incluent :

- La scolarité
- Une assurance scolaire
- Le prêt des manuels scolaires
- Une partie des fournitures scolaires pour l'élémentaire
- Le matériel de science pour les élèves du secondaire (6<sup>ème</sup> – Terminale/Y12)
- La participation financière de l'école pour les camps, excursions et voyages.

Les frais de transport en bus (du domicile au lycée et réciproquement) ne font pas partie des frais de scolarité.

#### a. Réductions familles nombreuses pour les taux 2 et 3

Les réductions suivantes s'appliquent aux fratries scolarisées en 2020-2021 au lycée Condorcet.

- 10 % pour le deuxième enfant
- 19 % pour le troisième enfant
- 24 % à partir du quatrième enfant

Le premier enfant est le plus âgé scolarisé dans l'établissement et tous les autres enfants doivent être aussi scolarisés au LCS pour avoir droit à cette réduction.

#### b. Facturation et modalités de paiement des frais de scolarité

- **Facturation et paiement au semestre** : Les frais de scolarité sont facturés de façon semestrielle, sauf si vous choisissez de régler l'année entière.
- **Facturation et paiement de l'année entière en avance** : Si vous souhaitez effectuer un paiement annuel, merci de le signaler au service comptabilité à la fin de l'année scolaire en cours afin qu'une facture annuelle vous soit envoyée. Une réduction de 1% sera appliquée sur les frais de scolarité et les frais administratifs si le paiement intervient à la date convenue.

Les frais de scolarité sont facturés aux parents deux mois avant le début de chaque semestre et sont dus 1 mois avant la rentrée scolaire. Les factures sont consultables sur Eduka et sont envoyées par e-mail. Il est donc important de mettre à jour votre adresse électronique sur Eduka.

#### c. Recouvrement

La politique pour le recouvrement des frais de scolarité est que le paiement intégral est dû 1 mois avant le début de chaque semestre quel que soit la méthode de paiement choisie. Des relances sont généralement envoyées une semaine avant et une semaine après la date d'échéance de la facture.

- Toute créance non réglée à échéance entraînera une pénalité de retard d'un montant de \$ 250 (voir point I.5).
- Lorsque l'école est informée du paiement des frais de scolarité par l'employeur et que l'employeur ne règle pas ces frais à la date convenue, les parents de l'élève seront responsables du paiement de ces frais dans les 15 jours qui suivent la date d'échéance.
- Les frais qui sont dus lorsqu'une famille quitte l'établissement ou lorsque des retards dans les paiements ont été accumulés, selon les circonstances, seront remis à une agence de recouvrement de créances ce qui pourra entraîner l'instigation d'une action en justice.
- Les coûts encourus pour le recouvrement des frais dus seront facturés aux parents.
- L'inscription d'un enfant peut être suspendue si les frais ne sont pas payés dans les 30 jours qui suivent la date à laquelle ils sont dus.

#### d. Cas particuliers

- **Absences**  
Toute absence, quelle qu'en soit la durée ne donne pas lieu à une réduction des frais de scolarité.
- **Arrivées tardives**  
Si l'enfant arrive avant les 9 dernières semaines de scolarité du semestre, le semestre entier est dû. Si l'enfant arrive au cours des 9 dernières semaines de scolarité, un demi semestre sera facturé. Aucun prorata n'est calculé par rapport à la date d'arrivée.
- **Offres tardives**  
Dans les cas particuliers où une arrivée tardive est liée à une offre de place émanant tardivement de l'établissement (départ d'un élève ouvrant une place) un prorata peut être envisagé.
- **Départs**  
Tout semestre commencé est dû dans son intégralité. Aucun remboursement, crédit ou transfert de compte d'élève à élève n'est effectué pour un enfant qui quitte l'école en cours de semestre. Les demandes de départ d'un élève doivent être soumises dans Eduka (module départ), 6 semaines avant le dernier jour de présence de l'élève. Le non-respect de ce préavis entraînera une pénalité de retard de \$1000.
- **Dispositif d'échange scolaire ADN-AEFE**  
Tout élève participant au programme d'échange ADN ne pourra pas être facturé deux fois (établissement d'origine et établissement d'accueil).

## 2. LES FRAIS DE CANTINE

FRAIS DE CANTINE POUR 2020-2021	Taux 1,2,3
Frais annuels cantine forfait 5 jours Maternelle petite et moyenne sections*	1259
Frais annuels cantine forfait 5 jours**	1679
Frais annuels cantine forfait 3 jours**	1008
Frais occasionnels cantine (par ticket)	10.30

\*Tarif annuel Maternelle petite et moyenne sections forfait 5 jours : sem 1 \$550 – sem 2 \$709

\*\*Tarif annuel 2020-2021 forfait 5 jours : sem 1 \$734 - sem 2 \$945 / Forfait 3 jours : sem1 \$441- sem 2 \$567

### a. Réductions familles nombreuses pour le forfait de 5 jours de cantine

Les réductions suivantes s'appliquent aux fratries inscrites au forfait de 5 jours de cantine :

- 10 % pour le deuxième enfant
- 19 % pour le troisième enfant
- 24 % à partir du quatrième enfant

Le premier enfant est le plus âgé inscrit au forfait 5 jours et tous les autres enfants doivent être inscrits au forfait 5 jours pour avoir droit à cette réduction.

### b. Modalités d'inscription

- **Frais de cantine pour les petites et moyennes sections** : La cantine est obligatoire 5 jours par semaine pour les petites et moyennes sections à l'exception des élèves disposant d'une dispense médicale (PAI, ...). Le tarif pour le forfait 5 jours est inclus dans les frais de scolarité dans la grille des frais scolaires 2020-2021 (voir point I.1). Ces frais sont facturés avec les frais périscolaires un mois après le début de chaque semestre.
- **Frais de cantine de la grande section à la Terminale** : Deux options sont proposées pour la cantine.
  - **Forfait** : un repas est pris tous les jours au déjeuner à la cantine selon le forfait choisi (3 ou 5 jours par semaine). L'engagement se fait pour toute la durée d'un semestre. Les inscriptions s'effectuent sur le module cantine d'Eduka au plus tard une semaine avant la date de rentrée. Ces forfaits sont facturés en même temps que les frais périscolaires, un mois après le début de chaque semestre (voir point II).
  - **Tickets de cantine** : les élèves peuvent choisir le système des tickets pour les repas pris occasionnellement et dans ce cas, ils doivent venir acheter ces tickets auprès de la réception de l'administration.
- **Modifications** : Les élèves ne peuvent pas changer de formule (forfait ou tickets) en cours de semestre.

### c. Cas particuliers

- **Absences**  
Toute absence temporaire, quelle qu'en soit la durée, au cours ou à la fin de l'année scolaire, et même celle causée par le déroulement normal du cursus scolaire, ne donne pas droit à un remboursement ou à un crédit.
- **Arrivées tardives**  
Un prorata du forfait est calculé lors d'une arrivée tardive d'un nouvel élève au LCS.
- **Départs anticipés en cours de semestre**  
Tout mois commencé est dû. Un prorata sera calculé pour le remboursement du forfait en cas de départ anticipé du Lycée Condorcet.

### 3. LES FRAIS ADMINISTRATIFS

*FRAIS ADMINISTRATIFS POUR 2020-2021	Taux 1	Taux 2 <sub>2</sub>	Taux 3 <sub>3</sub>
Frais de dépôt de dossier à l'inscription	250	250	250
Frais d'inscription	1,500	1,500	1,500
Frais administratifs annuels	400	200	200
Frais réduits de réinscription dans les 2 ans	500	500	500

\*Tous ces frais ne sont pas déduits des frais de scolarité.

#### a. Frais de dépôt de dossier à l'inscription

Pour déposer le dossier de votre enfant, vous devez remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le système d'inscription Eduka et régler la somme de \$ 250. Le paiement des frais de dépôt de dossier générera l'étude du dossier. Aucune facture ne sera émise mais un reçu vous sera envoyé dès réception du paiement.

Ces frais de dépôt de dossier ne sont pas remboursables. **En cas de réouverture d'un dossier (après une annulation d'inscription émanant des parents ou du LCS), les frais de dépôt de dossier sont à nouveau redevables.**

#### b. Frais d'inscription

Ces frais d'entrée dans l'école sont réglables en une seule fois à la date d'offre de place afin de sécuriser l'inscription. Aucune facture ne sera émise mais un reçu vous sera envoyé dès réception du paiement. Ces frais ne sont pas remboursables ni transférables sur une autre année scolaire que l'élève ait commencée ou non sa scolarité.

Si l'inscription est décalée sur une autre année scolaire, des frais réduits d'inscription seront appliqués et ce pendant une période de deux ans à partir de la date du paiement de ces frais. Au-delà, les frais d'inscription seront dus à nouveau (\$1500).

#### c. Frais administratifs annuels

Les frais administratifs annuels ne sont pas dus à la première rentrée scolaire de l'élève mais sont ensuite facturés avec les frais de scolarité du 1er semestre chaque année scolaire.

#### d. Frais réduits d'inscription

Les élèves qui ont quitté l'école et se réinscrivent devront régler ces frais lors de leur réinscription seulement s'ils ont quitté l'école depuis moins de deux ans. Dans le cas contraire, ils seront redevables des frais d'inscription.

De même que pour une première rentrée scolaire, les frais administratifs annuels ne sont pas dus à la réinscription.

### 4. LES FRAIS D'EXAMENS

*FRAIS D'EXAMENS POUR 2020-2021	Taux 1,2,3	**Candidats Libres
Frais d'examen du brevet (3ème)	55	300
Frais d'examens du Bac EAF (1ère) E3C	150	600
Frais d'examen du Bac (Terminale)	500	1400
Frais d'examen IB	1 000	N/A

\* Frais d'examen pour la session 2021

\*\* Candidats non-inscrits au LCS

## 5. LES FRAIS ANNEXES ET CAUTIONS

FRAIS ANNEXES ET CAUTIONS POUR 2020-2021	Taux 1	Taux 2 <sub>2</sub>	Taux 3 <sub>3</sub>
Caution manuels, livres et équipements (CP – Terminale/IB)	500	500	500
Caution livres Maternelle	250	250	250
Œuvres littéraires (2 <sup>nde</sup> -Terminale)	Montant à déterminer selon les ouvrages sélectionnés		
Déposit IB1	\$2500	\$2500	\$2500
Frais de retard de paiement de facture	250	250	250
Frais de retard de préavis de départ	250	250	250
Frais Journée de recensement (maternelle GS à la terminale/IB)	5 675	5 675	n/a
Uniforme de sport CP-Terminale (2 t/shirts, 1 short, 1 chapeau)	70	70	70
Uniforme motricité Maternelle	Tarifs communiqués suite au résultat de la mise en concurrence et en fonction du contenu des uniformes		
Carnet de correspondance (6 <sup>ème</sup> – Terminale/Y12 en cas de perte uniquement)	10	10	10

### a. Caution sur les manuels scolaires et livres des bibliothèques de la Maternelle à la Terminale

Les manuels scolaires sont prêtés en début d'année scolaire aux élèves. Les élèves peuvent emprunter des livres à la bibliothèque en cours d'année. Une caution est facturée en une fois avec les frais de scolarité pour tous les nouveaux élèves. Elle est remboursée lorsque l'élève quitte l'école de manière définitive. En cas de dégradations ou de pertes de livres ou de manuels scolaires, le coût de remplacement de cet ouvrage (y compris les frais de port) sera déduit de cette caution ainsi que tous les frais non acquittés à la date du départ de l'élève.

### b. Œuvres littéraires de la Seconde à la Terminale

Œuvres littéraires inscrites aux programmes de français et de philosophie en vue de la préparation aux examens.

### c. Déposit IB pour la 1ère IB

Afin de fidéliser les élèves au programme du Bac International, un déposit est demandé aux élèves souhaitant poursuivre leur scolarité dans cette filière. Ce déposit sera déduit des frais de scolarité du 2nd semestre de la Terminale IB. Il n'est pas remboursable en cas de départ anticipé de la filière IB ou du LCS.

### d. Frais de retard de paiement de facture

Toute facture non réglée à échéance quel que soit les frais entraîne une pénalité de retard d'un montant de \$ 250.

### e. Frais de retard de préavis de départ

Le non-respect du préavis de départ de 6 semaines entraîne une pénalité de retard de \$250.

### f. Frais de la journée de recensement

Ces frais sont payables par les parents si l'enfant n'est pas présent à l'école le jour du recensement du gouvernement australien. Ces frais ne sont pas facturés si les parents peuvent fournir des preuves suffisantes justifiant l'absence de l'élève pour raison de maladie ou d'autres circonstances exceptionnelles. Ces frais sont nécessaires afin de compenser le montant de la subvention du gouvernement australien non perçu par l'école en raison de l'absence de l'élève.

### g. Uniformes

Les uniformes de sport sont obligatoires du CP à la Terminale pendant les cours d'éducation physique et les excursions. Le port de l'uniforme de motricité maternelle est obligatoire tous les jours.

## 6. LES FRAIS PÉRISCOLAIRES

FRAIS PERISCOLAIRES POUR 2020-2021	Taux 1,2,3
Garderie maternelle petite et moyenne section - Semestrielle par jour <sup>5</sup>	14
Garderie maternelle petite et moyenne section - Occasionnelle par jour <sup>5</sup>	21
Garderie maternelle petite et moyenne section – Inscription tardive <sup>5</sup> et pénalité de retard par quart d'heure	35
Garderie maternelle petite et moyenne section pendant les petits congés scolaires par jour <sup>6</sup>	60
Associations sportives Natation, Surf et Tennis par semestre (6ème - Terminale)	120
Associations sportives Badminton, Basketball, Handball et Futsal par semestre (6ème - Terminale)	60
Identifications de talent en Natation (CE2-CM1-CM2), Surf par semestre (CM1 - CM2- 6ème) et Tennis par semestre (CM1-CM2 – 6ème)	125
Sections sportives Surf, Natation, Tennis, Badminton par semestre (6ème - Terminale)	425
Club coup de pouce uniquement pour le 2 <sup>nd</sup> semestre (4 sessions par semaine) Maternelle grande section	600
Club coup de pouce uniquement pour le 2 <sup>nd</sup> semestre (4 sessions par semaine) CP	800
Activités Extra Scolaires (AES) par session (Maternelle grande section -Terminale) <sup>7</sup>	17
Activités de la maternelle grande section à la 6ème après les cours et pendant les vacances scolaires assurées par le YMCA <sup>8</sup> .	tarif YMCA
Programme instrumental - leçons individuelles - par session	44
Programme instrumental - leçons pour les duos - par session	27
Programme instrumental - leçons pour les trio - par session	22
Programme instrumental - leçons pour les quatuor - par session	17
Programme instrumental - leçons pour les groupes de 6-8 élèves - par session	14
Programme instrumental - leçons pour les groupes de 9 élèves et plus - par session	11
Programme instrumental - Chorale (CP-CM2) - par session	11
Frais de retard à la sortie des classes de la maternelle grande section au CM2 Les élèves sont mis en AES Etude (cf règlement intérieur)	17
Frais de retard à la sortie des AES et programme musical par quart d'heure	35

<sup>5</sup> 3 tarifs s'appliquent pour la garderie (semestrielle, occasionnelle et de dernière minute) en fonction de votre date d'inscription

<sup>6</sup> Tarif plus élevé en cas d'incursion ou d'excursion en fonction de l'activité proposée

<sup>7</sup> Tarif différent pour l'AES atelier de théâtre bilingue annuel (185 dollars par semestre)

<sup>8</sup> L'établissement assure un programme d'activités après les cours et pendant les vacances scolaires. Ce programme est organisé par l'association YMCA de la Maternelle grande section à la 6ème. Merci de consulter le lien suivant :

<https://www.ymcansw.org.au/centres/ymca-lycee-condorcet-oshc/>

**a. Modalités d'inscription**

- **Frais des activités périscolaires** : les inscriptions se font en ligne sur la plateforme Eduka. Les activités périscolaires sont des engagements au semestre sauf pour certaines activités comme le théâtre bilingue et les sections sportives qui sont des activités annuelles. Les modalités d'inscription et le règlement détaillé sont disponibles dans le livret périscolaire.
- **Modifications** : aucune annulation ou remboursement n'est possible pour le semestre. Une fois les inscriptions clôturées, toute facture est due même en cas de désistement.

**b. Cas particuliers**

- **Absences**  
A l'exception des associations sportives qui ne peuvent pas faire l'objet de remboursement car le tarif ne couvre que les frais de licence sportive, un remboursement peut être envisagé en cas d'absence prolongée suite à une maladie ou à un problème médical avec incapacité de poursuivre l'activité. Un certificat médical sera demandé à la famille comme justificatif.  
Pour le programme musical, des cours de rattrapage pourront être organisés dans des circonstances raisonnables, sous réserve de validation par le professeur.
- **Départs en cours de semestre**  
Aucun remboursement n'est possible pour un départ en cours de semestre.

**c. Frais de retard**

Des frais de retard sont appliqués en cas de récupération tardive de l'élève (de la Maternelle grande section au CM2).

## II. CALENDRIER DES FACTURES ET PAIEMENTS

Moments clés	Frais facturés	Date d'édition des factures	Date d'échéance
1er semestre : Août à décembre	- Frais annuels administratifs - Frais de scolarité - Cautions manuels scolaires et livres - Sections sportives - Uniformes	Mi-juin	Mi-juillet
Septembre	- Forfait cantine <sup>10</sup> - Frais périscolaires semestriels <sup>11</sup> (hors sections sportives) - Œuvres littéraires, voyages, camps, excursions <sup>12</sup>	Mi-septembre	15 jours après la date de facturation
2ème semestre : Janvier à juin	- Frais de scolarité - Frais d'examens - Sections sportives	Mi-novembre	Mi-décembre
Février	- Forfait cantine - Frais périscolaires semestriels <sup>11</sup> (hors sections sportives) - Œuvres littéraires, voyages, camps, excursions <sup>12</sup>	Mi-février	15 jours après la date de facturation
Mars	- Deposit IB1	Mi- mars	Fin mars

<sup>10</sup> Les tickets de cantine occasionnels sont vendus à la réception à l'unité ou par carnet.

<sup>11</sup> Les garderies occasionnelles, des petites vacances ou de dernières minutes sont facturées le quinze du mois suivant

<sup>12</sup> Une participation financière peut être demandée à la famille

Les factures sont envoyées par email et sont consultables sur votre portail Eduka. Les méthodes de paiement figurent sur la facture et sur le [site internet](#) de l'école.



### III. DONS AU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE PROGRAMME IMMOBILIER DU LCS

Tous les parents sont encouragés à contribuer au fonds d'investissement pour le programme immobilier du Lycée Condorcet de Sydney sous la forme de dons volontaires entièrement déductibles d'impôt. Ce don d'un montant suggéré de \$ 200 par famille n'est pas obligatoire mais est intégré au total final de la facture des frais de scolarité. Si vous ne souhaitez pas contribuer au fonds d'investissement, vous pouvez régler le total excluant la donation apparaissant sur votre facture. Les dons sont très appréciés et contribuent aux investissements du programme immobilier de l'école. Si vous souhaitez de plus amples informations fiscales, vous pouvez vous référer à la décision TR 2005/13 - Dons déductibles de l'impôt sur le revenu.  
<https://www.ato.gov.au/law/view/document?DocID=TXR/TR200513/NAT/ATO/00001>

### IV. BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET FONDS DE SOLIDARITÉ

#### 1. BOURSE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Les personnes de nationalité française inscrites auprès du consulat peuvent, sous certaines conditions, être éligibles à une bourse. Une communication est envoyée aux parents par la newsletter vers le mois de février pour la rentrée scolaire suivante. L'information se trouve aussi sur le [site internet de l'école](#) et celui du [Consulat français de Sydney](#). Dans le cas d'une arrivée tardive à l'école, les parents doivent prendre contact auprès des services du consulat pour savoir s'ils peuvent faire une demande en cours d'année. Dans tous les cas, les parents doivent prendre rendez-vous au consulat pour déposer leur demande de bourse en personne.

**NB : Les parents qui ont fait une demande de bourse auprès du gouvernement français doivent malgré tout régler leurs frais de scolarité à la date d'échéance dans l'attente du résultat de leur demande. Si leur demande reçoit un avis favorable, un remboursement sera effectué pour le montant accordé.**

#### 2. FONDS DE SOLIDARITÉ

Pour les parents qui se retrouvent face à une difficulté financière exceptionnelle et ont besoin d'une aide ponctuelle, merci de contacter le service comptable ([accounts@condorcet.com.au](mailto:accounts@condorcet.com.au)). Ce fonds de solidarité est réservé exclusivement aux familles non-éligibles aux bourses scolaires de l'AEFE. Ce fonds est destiné aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement.

### V. LES ASSURANCES POUR L'ÉCOLE ET LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Le contrat de protection des accidents pour les élèves est l'option Gold Plus AON. Vous pouvez consulter les détails de ce contrat d'assurance sur le site du lycée. Les accidents corporels ou mortels sont pris en charge pour tous les élèves inscrits à l'école 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### VI. COMMENT SONT CALCULÉS ET QUE FINANCENT LES FRAIS DE SCOLARITÉ ?

Les recettes du Lycée Condorcet - The International French School of Sydney - proviennent en grande partie d'un financement privé. Les frais de scolarité payés par les parents d'élèves en constituent la majeure partie. L'autre partie provient de subventions, principalement de financements de l'état fédéral et régional australien mais aussi d'aides directes de l'état français au travers de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Les tarifs sont calculés chaque année et basés sur une analyse de coût par élève et par section. Ces calculs déterminent le budget de chaque année. Les frais de scolarité servent à financer les charges salariales, l'entretien et la maintenance des locaux et des espaces extérieurs, les dépenses d'investissement, les assurances, le remboursement de l'emprunt, les charges administratives et toutes les dépenses indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.